



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 36

Mercredi 6 octobre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Fermeture du bureau communal – vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, le secrétariat communal sera fermé du 11 octobre au 15 octobre 2021.

Champoiz, le 6 octobre 2021

Le conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Frédéric Buchser, rue du Vélé 12, 2738 Court

Propriétaires: Alice et Frédéric Buchser, rue du Vélé 12, 2738 Court

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1116, au lieu-dit «rue des Fleurs 2», 2738 Court

Projet: construction d'un bûcher sur les garages existants

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 29 septembre 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le lundi 22 novembre 2021 à 20h30 à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Budget 2022
 - Présentation
 - Discussion
 - Approbation
4. Nomination d'un président de l'assemblée pour 2022
5. Nomination d'un vice-président de l'assemblée pour 2022
6. Divers

Court, le 6 octobre 2021

Le Conseil de paroisse

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal

(rue de la Vallee 19) le vendredi 22 octobre 2021, de 9h à 20h et le samedi 23 octobre 2021 de 9h à 16h.

Court, le 6 octobre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Vaccination contre le coronavirus

L'Hôpital du Jura bernois met à disposition une équipe mobile de vaccination qui sera présente le: **Jeudi 7 octobre 2021 de 10h à 18h30, salle 1 de la halle de gymnastique.**

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous. Elles doivent s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible, leur carnet de vaccination.

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer à l'avance sur la plate-forme cantonale: <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Crémises, le 29 septembre 2021

Le Conseil communal



Grandval

Offre d'emploi à durée déterminée

Pour un remplacement durant le congé maternité de la titulaire, la Municipalité de Grandval met au concours le poste de

**Secrétaire municipal-e
et administrateur-trice des finances à 80%**

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Bonnes connaissances du système comptable harmonisé MCH2
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées municipales
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers travaux de secrétariat
- Tenue de la comptabilité



Arrondissement

Syndicat de communes du Centre régional de Compétences et de Protection Civile du Jura bernois

Règlement d'organisation

L'assemblée des délégués du CRC et de PCi du Jura bernois a formellement approuvé la procédure de suppression des art. 2 al. 3, 15 lit. e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation demandée lors de l'assemblée du 21.11.2019. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à compter de la présente publication à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire – Service des affaires communales, Unité francophone – Hauptstrasse 2, Case postale, 2560 Nidau.

Tramelan, le 27 septembre 2021

Syndicat de communes du Centre régional de Compétences et de Protection Civile du Jura bernois



Champoz

Vaccination COVID

En collaboration avec l'Hôpital du Jura bernois et dans le cadre de la campagne de vaccination du canton de Berne, l'équipe mobile de vaccination sera présente à l'abri communal de Champoz

le lundi 11 octobre 2021 pour la 1^{re} dose

le lundi 15 novembre 2021 pour la 2^e dose

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plateforme cantonale:

<https://be.vacme.ch/start> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Champoiz, le 22 septembre 2021

Le Conseil communal

- Finalisation du bouclage comptable
- Divers travaux de comptabilité

Nous offrons

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDD: 1^{er} février (ou à convenir) au 31 juillet 2022.

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, **jusqu'au 15 octobre 2021**, avec la mention « Postulation ».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 22 septembre 2021

Le Conseil municipal

Vaccination Covid

Une équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois sera présente à Grandval (bâtiment communal) pour administrer le vaccin aux personnes le désirant.

Dates:

- mardi 12.10.2021 (1^{re} dose)
- mardi 16.11.2021 (2^e dose)

Documents à prendre avec vous:

- carte d'assurance-maladie
- pièce d'identité
- si possible, carnet de vaccination

Vaccination possible dès 12 ans.

De 10h à 18h30 non-stop. Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous mais cela accélère le processus si vous vous inscrivez sur <https://be.vacme.ch/> ou téléphonez au 031 636 88 00.

Grandval, le 22 septembre 2021

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Zuber Laurent, rue Centrale 66a, 2740 Moutier

Auteur du projet: Dell'Anna Enzo, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1429, rue Centrale

Projet: Aménagement d'une place de parc et d'une terrasse au Nord du bâtiment rue Centrale 66a (parcelle N° 80)

Zone: Vieille Ville

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Rexhepi Shkumbin, chemin de la Chapelle 20a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 428, chemin de la Chapelle 20

Projet: Construction d'une piscine enterrée chauffée par une pompe à chaleur, à l'Est de la parcelle;

Aggrandissement de la place de parc existante et pose d'un couvert à voitures au Sud de la parcelle
Zone: H3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Chancellerie municipale

Foire prévôtoise d'automne – Annulation

Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes liées à l'organisation, le Conseil municipal a décidé de renoncer à l'organisation de la Foire d'automne initialement fixée au vendredi 8 octobre 2021.

Moutier, septembre /octobre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Zwahlen Louise-Marie, rue Neuve 31, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 209, rue du Midi 13

Projet: Changement d'affectation: transformation de la partie Ouest (grenier) en habitation

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 septembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 23 décembre 2020 et 13 janvier 2021 ****

Requérante: Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3143, au lieu-dit: « Côte Picard », commune de Moutier.

Projet: extension de la groisière décharge « Côte Picard » avec défrichement, reboisement, extraction et remblayage (décharge du type A).

Modifications: création d'un sentier en groise et d'une plateforme d'observation déplaçable en limite Sud de la groisière avec défrichement définitif pour permettre de maintenir la paroi des traces de dinosaures visible.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Groisière/décharge « Côte Picard ».

Zone de protection: IONF 70002 « Côte Picard ».

Dérogations: art. 25 LCFo, 7 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès de

l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 octobre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population dès le vendredi 8 octobre 2021:

- à côté du point de récolte de la rue du Viaduc

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ 8 à 10 litres par m².

Moutier, le 6 octobre 2021

Services Techniques / Travaux Publics

Avis de construction

Requérant: Currat Jacques, rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 510, rue de l'Ecluse 29

Projet: Pose de panneaux solaires photovoltaïques en façades Sud et Ouest du bâtiment

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, le bureau municipal sera fermé du 11 au 15 octobre 2021.

Perrefitte, le 6 octobre 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ostermündigenstrasse 99, 3050 Berne, représentée par Swisscom (Suisse) SA, M. Pascal Rebord, Route de la Piscine 14, 1950 Sion.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenaustasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 392, au lieu-dit: « Sur la Côte 30 », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Salt Mobile SA et Sunrise Communications SA avec de nouvelles antennes et pose d'un compteur électrique en façade Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E11 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 septembre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux horaires suivants :

- samedi 16 octobre 2021 de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h
- dimanche 17 octobre 2021 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
- dimanche 24 octobre 2021 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h

Souboz, le 6 octobre 2021

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'automne, l'administration communale sera fermée du 11 au 17 octobre 2021. Réouverture selon l'horaire habituel lundi 18 octobre 2021.

Les dossiers de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous convenu préalablement au 079 292 86 74.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Souboz, le 6 octobre 2021

Conseil communal

Informations communales

Journée coup de balai

Le Conseil communal remercie chaleureusement les habitants de Petit-Val qui ont participé à la journée « Coup de balai » organisée le 18 septembre dernier.

Livres en libre-circulation

La cabine téléphonique située dans l'abri-bus aux Ecorcheresses a été aménagée par des bénévoles lors de la journée « Coup de balai » pour y déposer des livres en libre circulation.

N'hésitez pas à vous arrêter aux Ecorcheresses pour emprunter des livres et/ou en déposer d'autres.

Bonne lecture !

Souboz, le 6 octobre 2021

Conseil communal



Reconvilier

Fermeture de l'Administration municipale

Vacances d'automne

L'Administration municipale sera fermée du 11 au 15 octobre 2021. La permanence téléphonique sera assurée selon les horaires standards, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 11h.

Nous informons la population que dès le 18 octobre 2021, les guichets seront ouverts selon les horaires habituels, soit : lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.

Dans la mesure des possibilités de l'administration, des rendez-vous peuvent être planifiés au 032 482 73 73.

L'Agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du 5 au 20 octobre 2021.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 29 septembre 2021

Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Amstutz Florence et Christophe, Chemin du Nord 13, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Amstutz Florence et Christophe, Chemin du Nord 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Berger Cheminées, M. Pierre-Alain Berger, 2712 Le Fuet

Emplacement : Parcelle N° 849, Chemin du Nord 13

Projet : Pose d'un poêle à pellets dans les combles déjà chauffés et ajout d'une cheminée sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 octobre 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 septembre 2021

Le secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Demande après-coup, modification du permis de construire N° 01/2019 accordé le 07.07.2019.

Requérants : Chèvre Simon et Amaral Dias Elsa, Milieu du Village 29, 2762 Roches

Auteur du projet : idem

Emplacement : parcelle N° 451, Milieu du Village 29

Projet accordé : construction d'un couvert à voiture en prolongation du garage existant avec toiture 2 pans, couverture tuiles grises, prolongement du mur existant et aménagement du talus.

Modification : couverture du couvert à voiture avec des tôles grises.

Dimensions : selon plan déposés

Zone : HA2

Dépôt de la demande, selon plans, au secrétariat communal **jusqu'au 28 octobre 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, uniquement contre la modification, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'au terme du dépôt public.

Roches, le 27 septembre 2021

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture de la route de Montbautier

Des travaux forestiers auront lieu dans les parties de forêts jouxtant la charrière de Montbautier du **11 au 15 octobre 2021**.

Comme des câbles seront tendus, il ne sera pas possible d'ouvrir la route durant la pause de midi. **La route sera donc fermée de 7 h à 17 h 30.**

Nous vous prions de vous conformer à la signalisation mise en place durant les travaux.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension.

Permis de construire

Nous vous remercions attentifs au fait que le changement complet d'une façade de maison (p. ex. de sa couleur) n'est pas considéré comme une modification peu importante et nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Nous vous rappelons également que les portes, volets, stores et garde-corps dans la zone village ancien doivent se conformer aux couleurs autorisées par l'article 213 alinéa 8 du règlement communal de construction.

Le règlement complet peut être consulté sur le site Internet de la commune. D'autres informations relatives aux permis de construire sont également disponibles sur le site Internet de la commune. En cas de doutes ou de questions, il est toujours possible de se renseigner au bureau municipal.

Horaire du bureau municipal

Durant les vacances scolaires (4 au 15 octobre 2021), le bureau municipal sera ouvert uniquement les mardis de 10h à 11h et de 15h à 18h ou sur rendez-vous.

Le Fuet, le 6 octobre 2021

Conseil municipal



Saules

Informations communales

Fermeture de la charrière de la Montagne de Saules

En raison de l'exploitation des parties de forêts jouxtant la charrière, la route goudronnée menant à la Montagne de Saules sera totalement fermée à la circulation : **les 18 et 19 octobre 2021 de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 17 h**

En parallèle, le chemin forestier menant à la Bergerie de Loveresse sera fermé du 18 au 22 octobre 2021 toute la journée. Comme des câbles seront tendus, il ne sera pas possible d'ouvrir durant la pause de midi. La route sera dégagée en fin de journée.

Saules, le 29 septembre 2021

Conseil communal

**Validation de vos avis
sur la plateforme: lundi 14 h**



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenausstrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 1090, au lieu-dit: « Chemin des Prés Joyeux 1a », commune de Tavannes.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / TAOU.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone mixte 3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 29 septembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, M. Dimitri Zavgnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenausstrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 723, au lieu-dit: « Chemin du Repos 15 », commune de Tavannes.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / TANO.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 octobre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt Public du projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) et procédure de constatation de la nature forestière

Conformément à l'art. 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune municipale de Tavannes dépose publiquement le

projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) avec constatation de la nature forestière conformément à l'art. 4 de la Loi Cantonale du 5 mai 1997 sur les Forêts (LCFo) et à l'art. 2 de l'Ordonnance Cantonale du 29 octobre 1997 sur les Forêts (OCFo).

Le dossier comprend:

- le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière;
- le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN - périmètres A et B);
- le Règlement Communal de Construction (RCC);
- à titre informatif, le Rapport Complémentaire sur l'Aménagement Local (RCAL) et Rapport récapitulatif de la procédure d'Approbation (RApp) accompagné du 'Projet de Territoire Tavannes 2050' et de plans indicatifs.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant trois (3) décades, **du 11 octobre au 10 novembre 2021 inclusivement**, à l'Administration municipale où il peut être consulté, sur rendez-vous compte tenu des précautions sanitaires actuelles, pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune www.tavannes.ch (seul le dossier « physique » déposé auprès de l'Administration municipale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au **10 novembre 2021**.

Pour rappel, les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur que si elles indiquent le nom de la personne représentant valablement le groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront le **jeudi 18 novembre 2021**, en Mairie de Tavannes, sur invitation du Conseil municipal.

Tavannes, le 4 octobre 2021

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Syndicat scolaire de l'école secondaire, Schaller Tatiana, pdte de la commission, Minder Yann, vice-pdt, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Auteur du projet: Alouette Cycles SA, Lerch Pierre-André, Champ de Chin 8, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1079, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Description du projet: Installation d'un couvert pour bicyclettes et vélomoteurs

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZBP 7

Dépôt public: Du 29 septembre au 28 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Annoni SA, Champ du Pont 9, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Annoni Paolo, La Tour 2, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 717, Rue Principale 32, 2735 Bévillard

Description du projet: Remplacement des fenêtres et réfection de la façade, peinture jaune pâle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: Du 29 septembre au 28 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	46	42	17.11.2021	mercredi	52	29.12.2021	SUPPRIME
41	37	13.10.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi			
42	38	20.10.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi			
43	39	27.10.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi			
44	40	03.11.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi			
45	41	10.11.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi			